



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Entrepreneuriat, reprise et création  
d'entreprise dans les métiers d'art

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Entrepreneuriat, reprise et création d'entreprise dans les métiers d'art

Secteur professionnel : SP5–Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-1 Management des organisations

Demande n° S3LP150007474

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT, site de Champs-sur-Marne et Ateliers de Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : trois partenaires, l'INMA (Institut National des Métiers d'Art), les Ateliers de Paris, le CFA Descartes, mais non formalisés dans le dossier.

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle a été créée suite à une demande des acteurs du secteur des métiers d'art en France, plus particulièrement en Ile-de-France, pour répondre à un besoin très important, celui de la transmission des entreprises existantes et la création de nouvelles. Elle est portée par l'IUT de Champs-sur-Marne, sans autre composante associée.

La formation se déroule en formation initiale, en formation continue et en alternance, mais les modalités de cette dernière ne sont pas précisées. La gestion de l'alternance fait l'objet d'un partenariat avec le centre de formation des apprentis Descartes.

Les métiers visés couvre le secteur des métiers d'art et couvre un large éventail de la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA) dans laquelle 28 codes relèvent exclusivement des métiers d'art.

Cette formation ne connaît pas d'équivalent sur le plan national et répond à un besoin largement identifié sur le territoire, et permet de répondre à une demande existante sur l'ensemble du territoire.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le secteur des métiers d'art est constitué d'environ 18 000 entreprises et emploie un plus de 43 000 personnes. Les deux-tiers de ces entreprises sont sans salarié et le chef d'entreprise assure toutes les fonctions. Le besoin de jeunes diplômés cumulant les compétences de savoir-faire (au travers d'un BTS dans les métiers d'art ou d'un diplôme des métiers d'art) et celles de la gestion et de l'administration d'une petite et moyenne entreprise est très important, à la fois pour reprendre des entreprises existantes et pour en créer de nouvelles. Cette licence professionnelle permet d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'une entreprise.

Les objectifs de la formation, qui est proposée en alternance (apprentissage), en formation initiale et en formation continue, sont clairement identifiés et le contenu pédagogique permet sans doute de les atteindre. Les compétences attendues sont également précisées de façon claire. Il est quand même regretté que la maquette ne fasse pas apparaître la ventilation horaire entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques, et que les coefficients, autant au niveau des unités d'enseignement (UE) qu'à celui des modules, ne sont pas connus (seuls les crédits européens (ECTS) sont indiqués).

Le projet tuteuré est présent et sa définition correspond bien aux objectifs de la formation. Il est à noter que celui-ci est organisé sur le temps de l'alternance en formation. Il est évalué à 300 heures de travail personnel et des dates sont prévues dans le planning (4 jours par mois) pour que les étudiants puissent se retrouver et effectuer leur travail de groupe.

Les objectifs ainsi que les modalités d'évaluation du stage sont explicitées. La durée du stage n'est précisée dans aucun document, ce qui est regrettable. Impossible de dire si les 12 semaines (minimum requis) sont effectuées. Le stage est affecté du même coefficient (11) que le projet tuteuré. N'y a-t-il pas un déséquilibre ?

Aucune enquête d'insertion professionnelle n'est fournie dans le dossier, ce qui est choquant et grave. Il est juste indiqué que « A 30 mois l'ensemble des étudiants de la promotion 2009 exerçaient leur métier soit à leur propre compte, soit en tant que salariés ». L'explication pour cette absence d'enquête est que « les promotions sont numériquement restreintes... ». Cet argument peu recevable est en outre difficilement vérifiable, la seule information donnée dans le dossier, est qu'il y a 25 admis en moyenne chaque année.

Il est indiqué dans le dossier qu'en 2012, une enquête a été menée auprès des anciens étudiants pour connaître leur devenir et quelle avait été l'utilité de la présente formation dans leur vie professionnelle, sans qu'aucun résultat ne soit mentionné.

Au sujet des éventuelles poursuites d'études, rien de plus précis. Il est indiqué simplement que pour certaines promotions, un ou deux étudiants souhaitent poursuivre leurs études mais seulement pour parfaire leurs connaissances en matière de métier d'art.

L'équipe pédagogique n'est composée que d'un enseignant de l'UPEM qui effectue 56 heures d'enseignements (soit 11 % de la maquette). Un enseignant d'un autre établissement (non connu) intervient également pour 21 heures. La part des enseignements effectués par des enseignants et enseignants-chercheurs est donc extrêmement faible (environ 15 % de la maquette). Sur une équipe pédagogique composée de neuf personnes, dont sept professionnels et formateurs extérieurs, il est à noter que certains extérieurs font des volumes horaires conséquents : 113 heures, 91 heures, 63 heures. L'équipe pédagogique est donc trop restreinte, composée de très peu d'enseignants et enseignants-chercheurs avec des intervenants qui effectuent de très gros volumes horaires (une seule personne fait 22 % de la maquette, une autre 18 % et une troisième 12 %).

Deux réunions de l'équipe pédagogique ont lieu chaque année et un comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il comprend l'équipe pédagogique, les maîtres d'apprentissage, un représentant de l'INMA, le directeur des Ateliers de Paris et des délégués étudiants. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement à proprement parler.

Cette licence a été créée par un partenariat entre l'UPEM, l'INMA et les Ateliers de Paris. Cela note un ancrage professionnel très important qui assure une grande visibilité de la formation au travers de salons et de conférences auxquels les partenaires participent.

Par ailleurs, les Ateliers de Paris mettent à disposition les locaux de la formation et participent au placement des étudiants. De son côté, l'INMA assure la promotion de la licence professionnelle auprès des établissements des métiers d'art et aide au placement des étudiants en apprentissage.



- Points forts :
  - Une formation unique sur le territoire national et correspondant à un besoin identifié, très spécifique.
  - Un programme pédagogique adapté aux objectifs de la formation.
  - L'efficacité des partenariats mis en place.
  - L'ouverture à l'alternance.
  
- Points faibles :
  - L'absence de résultats d'enquêtes qualitatives d'insertion professionnelle.
  - La part ridiculement faible (en nombre et en volume horaire assuré) des enseignants et enseignants-chercheurs dans une équipe pédagogique très réduite.
  - Le dossier d'habilitation très léger sur certains points.
  - La maquette de la formation non renseignée sur la répartition CM/TD/TP, ni sur les coefficients des UE et des modules.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable que l'équipe pédagogique soit, d'une part diversifiée et, d'autre part rééquilibrée au profit des enseignants et enseignants-chercheurs. Ces derniers sont d'ailleurs complètement absents, ce qui est un comble pour un diplôme délivré par l'université.



# Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

**Entrepreneuriat, reprise et création d'entreprises dans les métiers d'art**

**Pas d'observations**

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

